



## Schuldenrufe - Appel aux créanciers - Diffida ai creditori

### TROISIÈME PUBLICATION

1. Raison sociale (nom) et siège de la société anonyme:  
**Stragès-Satm SA, Neuchâtel**
2. Valeur nominale du capital-actions jusqu'à présent:  
CHF 375'000.00
3. Nouvelle valeur nominale du capital-actions: CHF 100'000.00
4. Décision de réduction par: assemblée générale extraordinaire
5. Date de la décision: 25.09.2012
6. Echéance de préavis des créances: **04.12.2012**
7. Adresse pour la déclaration des créances:  
Etude Bosshart-Gautschi-Sautaux  
Avocats et notaires, Av. Léopold-Robert 76 - CP,  
2301 La Chaux-de-Fonds
8. **Indication:** Les créanciers peuvent annoncer leurs créances pour obtenir un paiement ou des sûretés.
9. **Remarques:** La réduction du capital-actions intervient par l'annulation de 2'750 actions d'une valeur nominale de CHF 100.00 chacune. Le montant du capital-actions réduit sera remboursé à l'actionnaire en portant la somme de CHF 275'000.00 au crédit de son compte-courant. En vertu du rapport de révision spécial, conformément à l'article 732 CO, Fiduciaire Y. Lanoir & Cie, à Neuchâtel, réviseur particulièrement qualifié, a confirmé que les créances sont entièrement couvertes malgré la réduction du capital-actions.

Me Gérard Bosshart, avocat et notaire  
2300 La Chaux-de-Fonds

06871450



**Dienstag - Mardi - Martedì, 02.10.2012, No 191, Jahrgang - année - anno: 130**

**Schuldenrufe - Appel aux créanciers - Diffida ai creditori** Herabsetzung des Aktien- oder Partizipationskapitals und Aufforderung an die Gläubiger gemäss Art.733OR(Aktiengesellschaft) - Réduction du capital-actions ou du capital de participation et appel aux créanciers selon art. 733 CO (société anonyme) - Riduzione del capitale azionario o del capitale di partecipazione e diffida ai creditori secondo l'art. 733 CO (società anonima)